

SAINT-HONORE CORPORATE SHORT TERM US DOLLAR

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

<u>Dénomination</u>	: SAINT-HONORE CORPORATE SHORT TERM US DOLLAR
<u>Forme juridique</u>	: Fonds Commun de Placement de droit français
<u>Société de gestion</u>	: EdRIM GESTION
<u>Déléataire de la gestion comptable</u>	: CACEIS FASTNET
<u>Déléataire de la gestion administrative</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
<u>Durée d'existence prévue</u>	: 99 ans
<u>Dépositaire</u>	: LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
<u>Commissaire aux Comptes</u>	: CABINET DIDIER KLING & ASSOCIES
<u>Commercialisateur</u>	: EdRIM SOLUTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- **Classification :**
Obligations et autres titres de créance internationaux.
- **Objectif de Gestion :**
Le FCP a pour objectif de surperformer le taux de « fed funds effective » capitalisé au jour le jour sur la durée de placement recommandée.
La durée de placement recommandée est d'au moins six mois.
- **Indicateur de référence :**
Le taux Federal Funds Effective Rate US (« fed funds effective ») est publié par la Federal Reserve (Banque centrale américaine) avec un jour de retard et représente le taux moyen d'un placement à un jour en dollar par un panel des principales banques américaines. Il est calculé sur la base des intérêts réinvestis quotidiennement.
Le ticker Bloomberg de cet indice est FEDL01 Index.
- **Stratégie d'investissement :**
Le portefeuille est constitué de manière à rechercher plus particulièrement un complément de rémunération par le biais d'une gestion active du risque crédit et du ratio risque/performance. Il est composé de titres de créances et instruments de dette des marchés monétaires et obligataires essentiellement libellés en US Dollars.
La stratégie consiste à arbitrer entre une sensibilité aux taux ne pouvant être supérieure à 1,5 et un risque crédit résultant de la sélection de émetteurs par le gérant. Ces deux paramètres évoluent en fonction des anticipations sur l'évolution des marchés de taux et de l'environnement économique.
Le gérant sélectionne des titres d'émetteurs dont la qualité devrait s'améliorer ou rester stable en fonction des objectifs de performance du fonds qui est de battre l'indice de référence. Les critères de sélection des émissions s'articulent autour de :
 - la connaissance des fondamentaux de la société émettrice et de ses principaux ratios financiers,
 - l'appréciation d'éléments quantitatifs comme le supplément de rémunération par rapport aux emprunts d'état ou bien de l'encours émis par l'émetteur.
 La sélection des émetteurs s'appuie aussi sur des analyses crédit d'agences de notation et de banques d'investissement.

Les émetteurs ou les émissions auront une note dans les catégories investissement au sens de la définition de l'agence de notation Standard & Poor's ou équivalent. Toutefois, le FCP peut détenir des instruments financiers non notés dont la société émettrice est notée dans au moins une agence de notation à titre accessoire (5% maximum). Le gérant se laisse la possibilité, en l'absence d'opportunité de marché, d'investir la totalité de l'actif du portefeuille en titres de créances du marché monétaire et de maturité inférieure à trois mois.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés OCDE réglementés français et étrangers ou de gré à gré. En fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des marchés, le FCP pourra dans la limite d'une fois l'actif net :

- avoir recours à des contrats de futurs pour la gestion du risque de taux du portefeuille ou de certains titres pour contribuer à la réalisation d'une sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 1,5,
- utiliser des swaps et des contrats de changes à terme pour couvrir systématiquement le risque de change résultant de l'acquisition de titres émis dans une devise autre que le US Dollar.

Pour gérer sa trésorerie, le fonds pourra utiliser des titres de créances ou obligations libellés en US Dollar ou en Euro, des prises en pensions dans la limite de 25% de l'actif net, des dépôts dans la limite de 20% de l'actif net, ainsi que des emprunts d'espèces ou des OPCVM monétaires dans la limite de 10% de l'actif net chacun.

De manière accessoire, le fonds pourra détenir dans la limite de 10% des parts ou actions d' OPCVM obligataires ou diversifiés français ou européens coordonnés.

Les OPCVM détenus par le Fonds pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

➤ **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger sa propre opinion indépendamment du Groupe EDMOND DE ROTHSCHILD, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière et juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risques principaux :

Risque de perte en capital

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de taux

En détenant des titres de créances du marché monétaire ou des obligations, le FCP est exposés aux effets des fluctuations des taux d'intérêt. Une hausse des taux peut engendrer une baisse de la valeur liquidative pendant une période non définie. Le fonds est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts comprise entre 0 et 1,5.

Risque de crédit

En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations (par exemple la baisse de leur notation), la valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM baissera.

Risques secondaires :

Risque de change

Le souscripteur de la zone US dollar n'est pas exposé au risque de change. Les investissements dans des titres en devises étrangères sont limités à 10% de l'actif net et sont couverts contre le risque de change vis-à-vis du US dollar.

Risque action

Le Fonds peut investir dans des obligations convertibles qui ont des caractéristiques obligataires, la probabilité d'être remboursé en actions est faible ou nulle.

Le détail de l'ensemble des principaux risques encourus sur le Fonds figure dans la note détaillée.

➤ **Garantie ou protection :**

Néant.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Tous souscripteurs.

Le Fonds concerne les investisseurs d'entreprises industrielles et commerciales, les institutionnels, ainsi que les particuliers disposant d'une trésorerie importante.

Le profil de l'investisseur est une personne physique ou morale qui dispose d'excédents de trésorerie à investir sur un horizon de placement supérieur à six mois minimum dans un OPCVM comptabilisé en US Dollar.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP.

Durée de placement minimum recommandée : > à 6 mois.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE
--

➤ **Frais et commissions :**- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

<i>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux barème</i>
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts	1 % maximum
Commission de souscription acquise au FCP		Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au FCP		

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net du FCP	0,50 % TTC* maximum
Commission de surperformance	Actif net du FCP	Néant

* TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

➤ Régime fiscal :

- Fiscalité de l'OPCVM : Les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

- Éligibilité (P.E.A., D.S.K., etc.) : Néant

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

➤ Conditions de souscription et de rachat :

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours avant 11 Heures auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées en millième de part sur la base de la valeur liquidative datée du jour même et calculée le jour ouvré suivant.

Le passage d'une catégorie de parts à une autre est considéré fiscalement comme une opération de rachat suivie d'une nouvelle souscription. En conséquence, le régime fiscal applicable à chaque souscripteur dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. En cas de doute, il est recommandé à tout souscripteur de s'adresser à son conseiller afin de connaître le régime fiscal lui étant applicable.

- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

- Lieu et mode de publication de la valeur liquidative :

EdRIM Gestion

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

➤ Date de clôture de l'exercice :

Dernier jour de bourse ouvré du mois de septembre.

➤ Affectation des revenus :

Le résultat net est réparti entre les deux catégories de parts au prorata de leur quote-part dans l'actif net global.

➤ Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.).

➤ **Devise de libellé des parts :**

US Dollar.

<i>Type de Parts</i>	<i>Code ISIN</i>	<i>Affectation du résultat</i>	<i>Devise</i>	<i>Montant minimum initial de souscription</i>	<i>Souscripteurs concernés</i>
Parts C	FR0010263590	Capitalisation	US Dollar	1 part	Tous souscripteurs
Parts D	FR0010273094	Distribution	US Dollar	1 part	Tous souscripteurs

➤ **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 16 décembre 2005. Il a été créé le 28 décembre 2005.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

EdRIM Gestion

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.

Département commercial EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Adresse postale : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04

e-mail : edrim_information@lcf.fr

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67

site internet : www.edrim.fr

Date de publication du prospectus : 16 mars 2011

Le site de l'A.M.F. (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

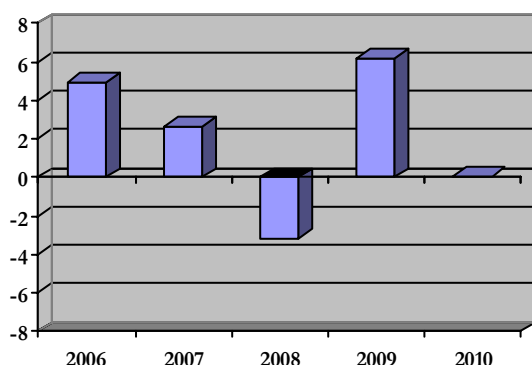
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du FCP, sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 - PART C
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST LE DOLLAR

PERFORMANCES ANNUELLES



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	0,10 %	0,95 %	2,05 %
Federal Funds Effective Rate US	0,18 %	0,77 %	2,51 %

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 PART D

Les données sur les performances des Parts D ne sont pas encore disponibles.

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'O.P.C.V.M. AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010 - PARTS C&D

Frais de fonctionnement et de gestion	0,50%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		-
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.	0,02%	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance		-
. commissions de mouvement		0,02%
Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos	0,52%	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'O.P.C.V.M. et/ou de fonds d'investissement :

Certains O.P.C.V.M. investissent dans d'autres O.P.C.V.M. ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (O.P.C.V.M. cibles). L'acquisition et la détention d'un O.P.C.V.M. cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'O.P.C.V.M. acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'O.P.C.V.M. cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'O.P.C.V.M. cible, qui constituent des coûts indirects pour l'O.P.C.V.M. acheteur.

Dans certains cas, l'O.P.C.V.M. acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'O.P.C.V.M. acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M. :

D'autres frais peuvent être facturés à l'O.P.C.V.M.. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'O.P.C.V.M. à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille actions :
Sans objet au regard de la classification du FCP.

Transactions entre la société de gestion pour le compte des O.P.C.V.M. qu'elle gère et les sociétés liées :
Néant